

24-07-08 Finances – Tarifs

Tarifs pour les séjours organisés pour les enfants de la commune – Année 2025 – Tarifs centre de loisirs – Tarifs école du sport

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la commune organise des activités pour les enfants de la commune pour les vacances scolaires : séjours et centre de loisirs.

La participation demandée aux familles varie selon leurs facultés contributives et elle est fixée par le conseil municipal selon 5 barèmes et en corrélation avec les engagements de la CAF de la Loire.

Il convient de fixer dès à présent le prix de ces séjours, du centre de loisirs municipal et de l'école du sport. Afin de pallier l'augmentation du coût des activités, les tarifs subiront une légère augmentation.

La participation des familles sera donc la suivante :

TARIFS POUR SÉJOURS ENFANTS/ADOLESCENTS :

Vacances d'Hiver 2025 : séjour à Valloire / 9 -17 ans

Barème 1 : <500	251 €
Barème 2 : 500 à 700	284 €
Barème 3 : 701-1100	289 €
Barème 4 : 1101-2000	331 €
Barème 5 : > 2000	379 €

Raid sportif printemps 2025 : 13 -17 ans

Barème 1 : <500	125 €
Barème 2 : 500 à 700	140 €
Barème 3 : 701-1100	145 €
Barème 4 : 1101-2000	165 €
Barème 5 : > 2000	185 €

Vacances d'Eté 2025 : séjour à la mer ou à la montagne / 8 -15 ans

Barème 1 : <500	184 €
Barème 2 : 500 à 700	208 €
Barème 3 : 701-1100	212 €
Barème 4 : 1101-2000	243 €
Barème 5 : > 2000	278 €

Vacances d'Eté 2025 : séjour à la mer ou à la montagne / 15-17 ans

Barème 1 : <500	193 €
Barème 2 : 500 à 700	230 €
Barème 3 : 701-1100	238 €
Barème 4 : 1101-2000	294 €
Barème 5 : > 2000	359 €

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS :
Applicables à compter du 20 août 2024

Nature des prestations	Quotient familial									
	<500		500 à 700		701-1100		1101-2000		> 2000	
	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur	Habitant	Extérieur
Demi-journée Matin ou après-midi	1.70 €	1.70 €	2.60 €	2.90 €	3.55 €	5.05 €	4.45 €	6..30 €	5.40 €	7.70 €
Repas	2.30 €	2.30 €	3.10 €	3.60 €	3.90 €	4.70 €	4.20 €	5.10 €	4.80 €	5.90 €

Cotisation annuelle secteur jeunes :

Jeunes fréquentant le secteur jeunes et/ou le conseil de jeunes : cotisation annuelle de 5 €. Dans le cadre des conventions de co-financements signées entre la CAF et la commune, des Prestations de Services Ordinaires sont versées par heure et par enfant lors de l'accueil des enfants. Pour les accueils de jeunes gratuits, une cotisation annuelle sans minimum de montant doit être demandée à chaque participant.

Carte famille loisirs :

A partir de 3 enfants inscrits sur une même période d'activités, la carte famille loisirs permet :

- Une réduction de 10 % dès le 1^{er} enfant à valoir sur les inscriptions au centre de loisirs.
- Une réduction de 20 % sur les séjours, dès le 1^{er} enfant.

TARIFS POUR L'ECOLE DU SPORT :

Applicables à compter du 20 août 2024.

La participation des familles :

- 130 € par an pour les habitants de la commune de Saint-Priest en Jarez
- 160 € par an pour les extérieurs à la commune, en fonction des places disponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les participations des familles ci-dessus pour les voyages précités ainsi que les tarifs du centre de loisirs et de l'école du sport applicables à compter du 20 août 2024.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 2 juillet 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**Le Secrétaire de séance
Claude BRUNEAU, 6^e adjoint**

Délibération ***du Conseil Municipal*** ***de Saint-Priest en Jarez***

Séance du 1^{er} juillet 2024

24-07-08 Finances – Tarifs

Tarifs pour les séjours organisés pour les enfants de la commune – Année 2025 – Tarifs
centre de loisirs – Tarifs école du sport

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PAPIN Mireille - REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme PAPIN à M. SERVANT
Mme REPELLINI à M. BRUNEAU
M. JOTHIE à M. MOUNIER
M. DI PAOLO à M. TALIA
M. BLANCHARD à Mme BISACCIA
Mme CONVERT à Mme GEUSENS
M. ACHARD à M. PELLEGRIN

Etait secrétaire de séance :

Mr BRUNEAU

Publiée le :